L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 17 JUIN 1894.

A. R. 12.

Le chiffon de lettre froissé comme par des doigts fiévreux que M. de Rocresne avait ramassé,—certes, sans se voir pourquoi,—sur le tapis de l'antichambre, qu'aussitôt,—par quelle fatale et absurde curiosité, lui qui se moquait des maris jaloux ?—il avait déplié et avidement lu, contenait cette seule phrase :

"Aime moi autant que je t'adore ; tu trouveras une longue lettre très-tendre au Bureau de la rue Lamennais, et aux initiales A. R. 12."

Et, tout pâle, la mort dans l'âme, les yeux d'un fou que poussent comme de secrètes influences, qui n'a plus conscience ni de ce qu'il dit ni de ce qu'il fait, sans raisonner, le malheureux s'était précipité dans le cabinet de toilette tendu de soie mauve, embaumé d'une subtile odeur d'héliotrope, où Liette, si bien-aimée Liette, regardait une à une et essayait en se souriant dans la glace d'adorables petites capotes que venait de lui envoyer la modiste.

Mme de Rocresne ne remarqua pas d'abord son trouble, ses traits bouleversés. Elle se retourna à demi pour lui dire :

—Devez-vous qu'elles me vont bien ?

Il ne lui répondit pas et, le dominant, l'écrasant de ses larges épaules que secouait un frisson d'angoisse, la dévisageant de ses prunelles fixes, s'écria avec des inflexions de sanglot, une épouvante voix d'agonie :

—Connaissez-vous cette écriture ?

Hors de lui, il l'avait presque soufflétée de la lettre, la tenant étalée des deux mains, répétant :

—Parlez donc ! je le veux !

Liette, immobile, glacée, les forces dépiquées par le péril, maîtrisait son émotion, et, mettant une immense pitié dans son regard, dressant le front comme quelque innocent que fouette, qu'attriste une misérable accusation, les mains jetées en une sorte de détresse, murmura sourdement :

—Est-ce que vous perdez la tête, Jean ?.... me soupçonner, moi qui t'aime tant, qui t'ai toujours aimé ?.... m'insulter ainsi ?

Il l'interrompit et, haussant les épaules :

—Vous ne me répondez pas : cette lettre, cette lettre d'amour que j'ai trouvée presque à la porte de votre chambre, que vous aurez perdue par mégarde....

—C'est un mensonge, une infamie, un odieux mensonge !.... N'y a-t-il donc pas d'autres femmes que moi dans la maison, la gouvernante anglaise de Georgie, ma femme de chambre, que sais-je ?.... Avant de calomnier, d'outrager ainsi celle qui porte votre nom, on se munit au moins de preuves, on ne se contente pas d'un billet banal, d'un rébus....

—Je vaillez pas... Des preuves, parbleu ! j'en aurai plein les mains dans quelques instants, je les trouverai à ce guichet de Poste restante, je les arracherai des lettres qui sont adressées aux initiales A. R. 12.... A. R. 12, vous entendez bien, ma chère ?.... Ou ne peut-on me refuser, et, vraiment, je vous le conseille, profitez de ce que je ne serai plus là pour embrasser une dernière fois votre fille, pour disparaître sans scandale de cette maison où je ne saurais plus supporter votre présence, pour ne pas attendre que je vous chasse !

—Faites comme il vous plaira !

II

Maintenant, tandis que s'éloigne, que s'éteint au dehors le bruit de la voiture où M. de Rocresne s'est jeté d'un élan comme s'il courait à un rendez-vous d'où dépend tout le bonheur de sa vie, Liette qu'abandonnent ses nerfs jusque-là tendus à se rompre, qui se sent irrémédiablement perdue, s'écroule comme une masse inerte parmi les nombreux coussins qui jonchent le divan.

Elle a froid au cœur. Elle défaille d'épouvante. Ses oreilles bourdonnent. Ses prunelles se voilent d'une humide buée, et il lui semble que des poings farouches lui martellent les tempes à grands coups.

Que tenter, hélas ! qu'imaginer pour que Jean ne sache pas l'implacable vérité, n'entre pas en possession de ces maudites lettres de tendresse qui sont là-bas, avec tant d'autres au fond d'un tiroir de bahut dans le Bureau de la rue Lamennais, n'ait pas ce témoignage palpable qu'il convoite, qu'il cherche, qui lui dessillera les yeux, lui dévoilera le péché où elle s'est enlisée follement sans songer aux lendemains ? Oh non ! pas quelques anciennes, les heures de délices, les doux rêves, ce bonheur qu'elle avait si bien arrangé à son caprice ? En son imprudence accoutumée, l'"autre" lui aura écrit sur du papier chiffré, se sera comme par bravade amusé à signer ses ardentes déclarations, ses aveux ! Et c'est alors qu'un duel certain, une de ces rencontres où l'un des deux est de trop, doit succomber, où l'on ne s'épargne pas,—du sang sur cette passionnette de désœuvrée, où elle avait mis si peu de son cœur !

Et comme elle se désespère, demeure immobile, les coudes aux genoux, le menton dans les mains, ses grands yeux glauques soudainement se fixent sur le téléphone dont la plaque luit au fond du cabinet de toilette, entre les deux fenêtres. Et ses joues se colorent, son mauve blanc d'agonisante s'illumine d'une clarté d'espérance. Elle s'est ruée vers l'appareil, hentre impatiemment le bouton....

—Vite, le plus vite possible, la communication avec l'employé de la Poste restante, rue Lamennais....

Son cœur bat si fort qu'elle en est comme étourdie, ses jambes vacillent, ses lèvres tremblent. A quel homme va-t-elle confier son secret ? en quelles mains va-t-elle se mettre ? et consentira-t-on à l'épargner, à étonddre M. de Rocresne, à lui mentir ? Cet employé est-il jeune ou vieux ? Qu'il soit marié, malheureux, depuis lui aussi, n'est-ce pas inflexible, ne se plaira-t-il pas à se venger sur elle de la haine qui s'est accumulée en son être contre les femmes, contre leurs mensonges et leurs roueries ? Ne l'aura-t-elle pas prévenu trop tard, et Jean n'est-il pas arrivé au bout, n'a-t-il pas obtenu les lettres ?

Le timbre grince....

—Monsieur l'employé de la Poste restante, rue Lamennais....

—C'est moi ; que voi suis-je en communication ?

—Monsieur, avec une malheureuse femme que vous pouvez ou sauver ou condamner à mort....

Elle balbutie cette longue phrase en sanglotant, tremble de la tête aux pieds comme quelque arbrisseau tordu par le vent....

—Je n'entends rien madame ; parlez donc plus distinctement....

Liette répète son appel éperdu, s'efforce d'articuler chaque syllabe, et l'employé bougonne :

—Si vous avez l'intention de me faire poser....

Et Mme de Rocresne reprend de toute son âme :

—Je vous jure, monsieur, sur ce que j'ai de plus sacré que ce que je vais vous dire est l'absolue vérité.... Ecoutez-moi bien, je vous en conjure, au nom de ce que vous aimez le plus au monde, et je ne fie à votre cœur.... Je suis la dame blonde qui vient, depuis deux semaines, chercher des lettres à votre guichet, des lettres qui sont adressées "A. R. 12...." Vous vous rappelez, n'est-ce pas ?

—Parfaitement.

—Je ne sais par quel oubli j'ai gardé et perdu le feuillet où une personne m'avertissait qu'elle n'adresserait désormais toutes ses lettres.... Mon mari a trouvé ce papier et, tout à l'heure, comme un fou, a sauté dans une fiacre, s'est fait conduire rue Lammennais. Et si j'ai pu vous avertir à temps, si vous n'avez pas encore donné les lettres qui m'attendent, je vous conjure de ne pas les livrer, de ne pas briser du même coup trois existences, de donner, si dépité de ne rien trouver, mon mari vous interrogeait, le signalement de ma femme de chambre, une petite boulotte aux cheveux très-noirs, à l'accent berrichon.... ! Il vous croira, je suis sûre qu'il ne demande que cela, et je vous en aurai une reconnaissance éternelle.

L'employé l'interrompit :

—Allo ! allo !.... Il suffit, madame : vous pouvez absolument compter sur ma discrétion.... Un galant homme doit toujours venir au secours d'une femme qui est dans l'embarras....

III

Une heure après, gêné, penaud, se sentant ridicule, se demandant comment il allait être reçu, M. de Rocresne s'agenouillait aux pieds de sa femme, implorait son pardon, lui jurait de ne plus être jaloux, et il ne s'aperçut pas de la moue dédaigneuse qui plissa alors la jolie bouche de Liette, des moqueries qui palpitaient sous ses longs cils bouclés, ainsi que quelque sinistre éclair dans un ciel d'où n'est enfui l'orage.

RENÉ MAIZEROY.

On lit dans les annonces d'une agence matrimoniale :

"Demoiselle à marier, fort instruite, connaissant à fond sept langues et sanghaut, au besoin, retenir la sienne."

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc, par le Shérif.

Mme M. D. Gonzales vs Mme Kate B. Frelleson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42 637—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 20 juin 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A mon entrepôt, rue Ste-Anne entre Royale et Chartres.

Un lot de meubles de maison, effets mobiliers, divers, etc., d'après un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 juin—9 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans des propriétés de valeur du Quatrième District et D'une propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Richard Pritchard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 18,775.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Eliza Deloach Pritchard, veuve de Richard Pritchard et Mme de Mary et Alice Pritchard à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Perdido, le MARDI, 10 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **Les deux tiers d'intérêt indivis** dans la propriété ci-après décrite, à savoir :

(a) **Un certain lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile Bourgeat, mesurant quatre-vingt-dix (90) pieds de façade sur une profondeur de cent vingt-cinq (125) pieds entre lignes parallèles et face à la rue Pleasant, et formant l'encoignure des rues Prytanée et Pleasant.

(b) **Un autre lot ou portion de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et lieu, mesurant quatre-vingt-dix (90) pieds droit sur cent vingt-cinq (125) pieds de profondeur et face à la rue Pleasant, entre les deux lots ci-dessus.

(c) **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile Bourgeat, formant l'encoignure des rues Prytanée, Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "B," sur un certain plan dressé par Albert G. Blanchard, député-voyer de ville, en date du 21 avril 1873 ; le dit lot de cette mesure quarante-cinq (45) pieds de face à la dite rue Pleasant, quarante cinq (45) pieds au (1) pouce de face à la rue Toledano, quarante-quatre (44) pieds deux (2) pouces sur le côté de la ligne vers la rue Prytanée, la divisant du lot "A," sur le dit plan, et quarante-six (46) pieds onze (11) pouces sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot "C."

(d) **Un certain lot de terre** avec tous droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 40, borné par les rues Delaisle, Humanity, Claiborne et Market, et ayant huit (8) lots numérotés de un (1) à huit (8) inclusivement, conformément au plan de Louis B. Pilié, en date du 13 avril 1859, et déposé en l'étude de Eusebe Rouzy, notaire en cette ville ; le dit lot mesure douze cent quatre-vingt-dix huit (1298) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Humanity, cent un (101) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la rue Claiborne, et cent quatre-vingt treize (293) pieds six (6) pouces et une (1) ligne sur la rue Sixième, et cent cinquante quatre (154) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la rue Market.

2° **Un certain lot ou portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile Bourgeat, formant l'encoignure des rues Prytanée et Toledano, désigné par la lettre "A" sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, député-voyer de ville, en date du 21 avril 1873 ; le dit lot de cette mesure quarante-cinq (45) pieds de face à la dite rue Pleasant, quarante cinq (45) pieds au (1) pouce de face à la rue Toledano, quarante-quatre (44) pieds deux (2) pouces sur le côté de la ligne vers la rue Prytanée, la divisant du lot "B," sur le dit plan, et quarante-six (46) pieds onze (11) pouces sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot "C."

(d) **Un certain lot de terre** avec tous droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 40, borné par les rues Delaisle, Humanity, Claiborne et Market, et ayant huit (8) lots numérotés de un (1) à huit (8) inclusivement, conformément au plan de Louis B. Pilié, en date du 13 avril 1859, et déposé en l'étude de Eusebe Rouzy, notaire en cette ville ; le dit lot mesure douze cent quatre-vingt-dix huit (1298) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Humanity, cent un (101) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la rue Claiborne, et cent quatre-vingt treize (293) pieds six (6) pouces et une (1) ligne sur la rue Sixième, et cent cinquante quatre (154) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la rue Market.

2° **Un certain lot ou portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile Bourgeat, formant l'encoignure des rues Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "B," sur un certain plan dressé par Albert G. Blanchard, député-voyer de ville, en date du 21 avril 1873 ; le dit lot de cette mesure quarante-cinq (45) pieds de face à la dite rue Pleasant, quarante cinq (45) pieds au (1) pouce de face à la rue Toledano, quarante-quatre (44) pieds deux (2) pouces sur le côté de la ligne vers la rue Prytanée, la divisant du lot "A," sur le dit plan, et quarante-six (46) pieds onze (11) pouces sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot "C."

(d) **Un certain lot de terre** avec tous droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 40, borné par les rues Delaisle, Humanity, Claiborne et Market, et ayant huit (8) lots numérotés de un (1) à huit (8) inclusivement, conformément au plan de Louis B. Pilié, en date du 13 avril 1859, et déposé en l'étude de Eusebe Rouzy, notaire en cette ville ; le dit lot mesure douze cent quatre-vingt-dix huit (1298) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Humanity, cent un (101) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la rue Claiborne, et cent quatre-vingt treize (293) pieds six (6) pouces et une (1) ligne sur la rue Sixième, et cent cinquante quatre (154) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la rue Market.

2° **Un certain lot ou portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile Bourgeat, formant l'encoignure des rues Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "B," sur un certain plan dressé par Albert G. Blanchard, député-voyer de ville, en date du 21 avril 1873 ; le dit lot de cette mesure quarante-cinq (45) pieds de face à la dite rue Pleasant, quarante cinq (45) pieds au (1) pouce de face à la rue Toledano, quarante-quatre (44) pieds deux (2) pouces sur le côté de la ligne vers la rue Prytanée, la divisant du lot "A," sur le dit plan, et quarante-six (46) pieds onze (11) pouces sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot "C."

(d) **Un certain lot de terre** avec tous droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 40, borné par les rues Delaisle, Humanity, Claiborne et Market, et ayant huit (8) lots numérotés de un (1) à huit (8) inclusivement, conformément au plan de Louis B. Pilié, en date du 13 avril 1859, et déposé en l'étude de Eusebe Rouzy, notaire en cette ville ; le dit lot mesure douze cent quatre-vingt-dix huit (1298) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Humanity, cent un (101) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la rue Claiborne, et cent quatre-vingt treize (293) pieds six (6) pouces et une (1) ligne sur la rue Sixième, et cent cinquante quatre (154) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la rue Market.

3° **Un certain lot ou portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile Bourgeat, formant l'encoignure des rues Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "B," sur un certain plan dressé par Albert G. Blanchard, député-voyer de ville, en date du 21 avril 1873 ; le dit lot de cette mesure quarante-cinq (45) pieds de face à la dite rue Pleasant, quarante cinq (45) pieds au (1) pouce de face à la rue Toledano, quarante-quatre (44) pieds deux (2) pouces sur le côté de la ligne vers la rue Prytanée, la divisant du lot "A," sur le dit plan, et quarante-six (46) pieds onze (11) pouces sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot "C."

(d) **Un certain lot de terre** avec tous droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 40, borné par les rues Delaisle, Humanity, Claiborne et Market, et ayant huit (8) lots numérotés de un (1) à huit (8) inclusivement, conformément au plan de Louis B. Pilié, en date du 13 avril 1859, et déposé en l'étude de Eusebe Rouzy, notaire en cette ville ; le dit lot mesure douze cent quatre-vingt-dix huit (1298) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Humanity, cent un (101) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la rue Claiborne, et cent quatre-vingt treize (293) pieds six (6) pouces et une (1) ligne sur la rue Sixième, et cent cinquante quatre (154) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la rue Market.

4° **Un certain lot ou portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile Bourgeat, formant l'encoignure des rues Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "B," sur un certain plan dressé par Albert G. Blanchard, député-voyer de ville, en date du 21 avril 1873 ; le dit lot de cette mesure quarante-cinq (45) pieds de face à la dite rue Pleasant, quarante cinq (45) pieds au (1) pouce de face à la rue Toledano, quarante-quatre (44) pieds deux (2) pouces sur le côté de la ligne vers la rue Prytanée, la divisant du lot "A," sur le dit plan, et quarante-six (46) pieds onze (11) pouces sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot "C."

(d) **Un certain lot de terre** avec tous droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 40, borné par les rues Delaisle, Humanity, Claiborne et Market, et ayant huit (8) lots numérotés de un (1) à huit (8) inclusivement, conformément au plan de Louis B. Pilié, en date du 13 avril 1859, et déposé en l'étude de Eusebe Rouzy, notaire en cette ville ; le dit lot mesure douze cent quatre-vingt-dix huit (1298) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Humanity, cent un (101) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la rue Claiborne, et cent quatre-vingt treize (293) pieds six (6) pouces et une (1) ligne sur la rue Sixième, et cent cinquante quatre (154) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la rue Market.

Le jeu comprend deux lots 302 et 302 1/2 rue Lafayette, ayant deux chambres et cuisine et chambre au dessus de la cuisine de chaque côté, ensemble un certain terrain vacant avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 1er Pr mier District, carré borné par les rues Lafayette, Perdilla, Howard et Freret, désigné par le numéro deux, sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en date du 18 mai 1868 ; le dit terrain mesure au pis, américain vingt un (21) pieds de façade rue Perdilla, vingt-un (21) pieds de façade rue Lafayette, cent vingt (120) pieds et demi (121) pieds de profondeur sur la limite séparant du terrain numéro neuf (numéro trois) (120) pieds de profondeur sur la ligne séparant du terrain numéro trois.

Conditions—Un tiers au plus comptant ; le reste en deux ans de crédit, la partie non payée du prix d'adjudication devra être garantie par lien du vendeur et des privilèges sur la dite propriété, lesquels portant intérêt à 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles ; l'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera toutes les taxes de l'année 1894.

L'acte de vente pardevant A. G. Lapice, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 juin—17 20 27—juil 3 11 18

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Propriétés productives et de valeur du S cond District.

Le cottage double d'un rapport constant,

Nos 200 et 202 rue Dumaine

LE JOLI ET COMMODE

cottage Résidence double en bois à un étage et attic.

No 204 et 204 1/2 rue Dumaine

entre Marais et Tréhé.

Et la résidence à deux étages en briques et en bois.

No 161 rue St-Philippe près St-Claude

Dans l'affaire de John Berg et al vs le Mineur Louis Tatout.

No 40,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE., Geo G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 17 juillet 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, à sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un jugement rendu le 20 novembre 1893 et signé le 7 décembre 1893, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Société Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **La bonne encoignure pour affaires**, étant un cottage en bois à deux corps de logis à un étage, No ..., rue Liberté, coin sud-ouest de la rue Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Liberté, Berwick, Terpsichore et Félicité, ayant magasin sur le devant, chambres sur le côté et dans le fond ; le terrain est décrit comme un certain lot de terre dans l'îlot borné par les rues Terpsichore, Liberté et Howard et la ligne de division du faubourg Plaisance, sur un plan particulier dressé par F. N. Towne, en date du 14 février 1853 et déposé en l'étude de Michael Gernon, notaire, le dit lot formé de l'encoignure des rues Liberté et Terpsichore, et mesure 32 pieds de face sur la première rue mentionnée sur une profondeur de 125 pieds et face sur le deuxième rue mentionnée ; le dit lot est désigné comme lot No 7 du l'îlot No 19, bien situé pour affaires ou résidence, près des marchés et écoles, sur une grande avenue, avec une double ligne de chars électriques.

2° **Une certaine portion de terre**, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, désignée par le No 67, conformément à un plan dressé par G. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, le 13 juin 1894, et homologué par les autorités de la Ville, ledit terrain mesurant 111 pieds 11 pouces de face à la rue Front, à peu près 670 pieds sur la rue Pleasant, à peu près 140 pieds de face à la rue Octavie et s'étendant de la rue Front à la ligne des eaux basses du fleuve Mississipi, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les autres clauses usuelles ; l'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera toutes les taxes de l'année 1894.

L'acte de vente pardevant A. G. Lapice, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 juin—17 20 27—juil 3 11 18

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Propriétés productives et de valeur du S cond District.

Le cottage double d'un rapport constant,

Nos 200 et 202 rue Dumaine

LE JOLI ET COMMODE

cottage Résidence double en bois à un étage et attic.

No 204 et 204 1/2 rue Dumaine

entre Marais et Tréhé.

Et la résidence à deux étages en briques et en bois.

No 161 rue St-Philippe près St-Claude

Dans l'affaire de John Berg et al vs le Mineur Louis Tatout.

No 40,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE., Geo G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 17 juillet 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, à sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un jugement rendu le 20 novembre 1893 et signé le 7 décembre 1893, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Société Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **La bonne encoignure pour affaires**, étant un cottage en bois à deux corps de logis à un étage, No ..., rue Liberté, coin sud-ouest de la rue Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Liberté, Berwick, Terpsichore et Félicité, ayant magasin sur le devant, chambres sur le côté et dans le fond ; le terrain est décrit comme un certain lot de terre dans l'îlot borné par les rues Terpsichore, Liberté et Howard et la ligne de division du faubourg Plaisance, sur un plan particulier dressé par F. N. Towne, en date du 14 février 1853 et déposé en l'étude de Michael Gernon, notaire, le dit lot formé de l'encoignure des rues Liberté et Terpsichore, et mesure 32 pieds de face sur la première rue mentionnée sur une profondeur de 125 pieds et face sur le deuxième rue mentionnée ; le dit lot est désigné comme lot No 7 du l'îlot No 19, bien situé pour affaires ou résidence, près des marchés et écoles, sur une grande avenue, avec une double ligne de chars électriques.

2° **Une certaine portion de terre**, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, désignée par le No 67, conformément à un plan dressé par G. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, le 13 juin 1894, et homologué par les autorités de la Ville, ledit terrain mesurant 111 pieds 11 pouces de face à la rue Front, à peu près 670 pieds sur la rue Pleasant, à peu près 140 pieds de face à la rue Octavie et s'étendant de la rue Front à la ligne des eaux basses du fleuve Mississipi, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les autres clauses usuelles ; l'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera toutes les taxes de l'année 1894.

L'acte de vente pardevant A. G. Lapice, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 juin—17 20 27—juil 3 11 18

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Jacob Von Hoven.

No 38,113—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, —Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 20 novembre 1893 et signé le 7 décembre 1893, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Société Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **La bonne encoignure pour affaires**, étant un cottage en bois à deux corps de logis à un étage, No ..., rue Liberté, coin sud-ouest de la rue Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Liberté, Berwick, Terpsichore et Félicité, ayant magasin sur le devant, chambres sur le côté et dans le fond ; le terrain est décrit comme un certain lot de terre dans l'îlot borné par les rues Terpsichore, Liberté et Howard et la ligne de division du faubourg Plaisance, sur un plan particulier dressé par F. N. Towne, en date du 14 février 1853 et déposé en l'étude de Michael Gernon, notaire, le dit lot formé de l'encoignure des rues Liberté et Terpsichore, et mesure 32 pieds de face sur la première rue mentionnée sur une profondeur de 125 pieds et face sur le deuxième rue mentionnée ; le dit lot est désigné comme lot No 7 du l'îlot No 19, bien situé pour affaires ou résidence, près des marchés et écoles, sur une grande avenue, avec une double ligne de chars électriques.

2° **Une certaine portion de terre**, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, désignée par le No 67, conformément à un plan dressé par G. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, le 13 juin 1894, et homologué par les autorités de la Ville, ledit terrain mesurant 111 pieds 11 pouces de face à la rue Front, à peu près 670 pieds sur la rue Pleasant, à peu près 140 pieds de face à la rue Octavie et s'étendant de la rue Front à la ligne des eaux basses du fleuve Mississipi, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les autres clauses usuelles ; l'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera toutes les taxes de l'année 1894.

L'acte de vente pardevant A. G. Lapice, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 juin—17 20 27—juil 3 11 18

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Jacob Von Hoven.

No 38,113—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur,—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Société Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **La bonne encoignure pour affaires**, étant un cottage en bois à deux corps de logis à un étage, No ..., rue Liberté, coin sud-ouest de la rue Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Liberté, Berwick, Terpsichore et Félicité, ayant magasin sur le devant, chambres sur le côté et dans le fond ; le terrain est décrit comme un certain lot de terre dans l'îlot borné par les rues Terpsichore, Liberté et Howard et la ligne de division du faubourg Plaisance, sur un plan particulier dressé par F. N. Towne, en date du 14 février 1853 et déposé en l'étude de Michael Gernon, notaire, le dit lot formé de l'encoignure des rues Liberté et Terpsichore, et mesure 32 pieds de face sur la première rue mentionnée sur une profondeur de 125 pieds et face sur le deuxième rue mentionnée ; le dit lot est désigné comme lot No 7 du l'îlot No 19, bien situé pour affaires ou résidence, près des marchés et écoles, sur une grande avenue, avec une double ligne de chars électriques.

2° **Une certaine portion de terre**, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, désignée par le No 67, conformément à un plan dressé par G. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, le 13 juin 1894, et homologué par les autorités de la Ville, ledit terrain mesurant 111 pieds 11 pouces de face à la rue Front, à peu près 670 pieds sur la rue Pleasant, à peu près 140 pieds de face à la rue Octavie et s'étendant de la rue Front à la ligne des eaux basses du fleuve Mississipi, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les autres clauses usuelles ; l'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera toutes les taxes de l'année 1894.

L'acte de vente pardevant A. G. Lapice, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 juin—17 20 27—juil 3 11 18

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage Double, 302 et 302 1/2 rue Lafayette entre Howard et Freret,

A proximité de chars, marchés, églises et écoles.

Conditions faciles.

Succession de Adam Schuler.

No 42,533—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 148 rue Gravier—MERCREDI, 20 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable P. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 25 mai 1894, dans l'affaire de la succession de John Muldoon, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile Bourgeat, formant l'encoignure des rues St-Claude, St-Philippe, Tréhé et Trouillé, désigné comme le lot 5 sur un plan dressé par C. A. DeArmas, le 5 septembre 1850 et déposé au bureau de T. Cayol, notaire en cette ville, mesurant 50 pieds droit sur 100 pieds mesure anglaise, 29 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue St-Philippe sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et égales, à l'un ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou y appartiennent ou y seront.

Dans un district populeux, à proximité des chars.

Conditions—Un tiers en plus comptant, au choix de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 ou 2 ans, avec billets signés, hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt. Les acquéreurs auront faire assurer les bâtisses sur la dite propriété, pour leur pleine valeur, jusqu'à plein et parfait paiement des dits billets et les polices d'assurances transférées au détenteur ou aux détenteurs des dits billets, et finalement payera les honoraires d'avocat, ainsi que les 5 pour cent en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets ou une portion quelconque, les taxes de l'année courante, ainsi que le paiement des taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de l'adjudication, le reste pour assurer la ratification de la dite vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, Esq, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 juin—16 17 24—juil 1 8 15 à date

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage Double, 302 et 302 1/2 rue Lafayette entre Howard et Freret,

A proximité de chars, marchés, églises et écoles.

Conditions faciles.

Succession de Adam Schuler.

No 42,533—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 148 rue Gravier—MERCREDI, 20 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable P. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 25 mai 1894, dans l'affaire de la succession de John Muldoon, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile Bourgeat, formant l'encoignure des rues St-Claude, St-Philippe